



**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2024 AU
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 18 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.
Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 153), les
membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que
requis.

3. Adoption de l'ordre du jour – 16 décembre 2024

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par
M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

316-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

GESTION ET ADMINISTRATION

**4. Motion de remerciement pour le départ à la retraite de M. Yvon Langlois
du comité consultatif d'urbanisme**

La Municipalité de L'Islet souhaite remercier M. Yvon Langlois qui prendra sa
retraite du comité consultatif d'urbanisme (CCU). M. Langlois a été membre du
CCU de 1987 au 31 décembre 2024.

M. Langlois a également été conseiller municipal de la Paroisse de Saint-Eugène
pendant quelques années, dont en 1970, où il a travaillé fort afin d'avoir les
égouts et l'aqueduc. En 1978, le gros dossier sur lequel il a travaillé en tant que
conseiller municipal, a été la nouvelle salle municipale (79, rue Monsei-
gneur-Bernier), comme on la connaît aujourd'hui.



5. Adoption du règlement 320-2024 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet

ATTENDU QU' une Municipalité peut, en vertu de l'article 85.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite;

ATTENDU QUE le conseil veut favoriser la construction de nouveaux immeubles dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité à offrir un incitatif supplémentaire aux futurs propriétaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres présents de ce conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

317-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement 320-2024 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet.

6. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 322-2025 de taxation 2025

Un avis de motion est donné par M. Simon Beaudoin pour l'adoption ultérieure du règlement 322-2025 de taxation 2025.

7. Dépôt du projet de règlement 322-2025 de taxation 2025

Le projet de règlement 322-2025 de taxation 2025 est déposé à la présente séance par M. Simon Beaudoin.

8. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 323-2025 de tarification 2025

Un avis de motion est donné par M. André Blanchet pour l'adoption ultérieure du règlement 323-2025 de tarification 2025.

9. Dépôt du projet de règlement 323-2025 de tarification 2025

Le projet de règlement 323-2025 de tarification 2025 est déposé à la présente séance par M. André Blanchet.



10. Détermination du taux d'intérêts et de pénalités – Comptes passés dus pour 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet peut prescrire un taux d'intérêt et un taux de pénalité, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, art. 984);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 318-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet maintient et adopte un taux d'intérêt 7 % et un taux de pénalité de 5 % sur tous les comptes passés dus, y compris les comptes de taxes, pour l'exercice 2025.

11. Acceptation des contributions 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet émet des contributions à plusieurs personnes, entreprises et organismes annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 319-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet accepte les contributions 2025 des personnes, entreprises et organismes pour la somme de 21 000 \$;
- QUE le camping municipal Rocher Panet finance 33 000 \$ des contributions, incluant également celles autorisées pour trois ans (2023-2024-2025) par la résolution 008-01-2023.

12. Autorisation de renouvellement de l'offre de services professionnels en droit municipal 2025 – Lavery Avocats

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet mandate annuellement une firme pour des services professionnels en droit municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 320-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet mandate la firme Lavery Avocats pour les services professionnels en droit municipal 2025 avec un forfait classique pour un montant de 1 200 \$.

13. Adoption des prévisions budgétaires 2025 – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Giles

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires de ladite régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 321-12-2024 QUE le conseil municipal adopte ce qui suit :
- les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles au montant de 335 600 \$;
 - la quote-part imputable à la Municipalité de L'Islet, soit une somme de 55 533.00 \$.

14. Adoption des prévisions budgétaires 2025 – Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires de ladite régie;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

322-12-2024 QUE le conseil municipal adopte ce qui suit :

- les prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny au montant de 1 082 528.00 \$;
- la quote-part imputable à la Municipalité de L'Islet, soit une somme de 111 277.00 \$.

15. Nomination de Mme Marie-Josée Bernier au poste de coordonnatrice taxation et administration

ATTENDU QUE le 4 décembre 2023, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 343-12-2023 nommant Mme Marie-Josée Bernier au poste de coordonnatrice taxation et administration par intérim pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer officiellement quelqu'un à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

323-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet nomme Mme Marie-Josée Bernier, présentement coordonnatrice taxation et administration par intérim, à titre de coordonnatrice taxation et administration, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025.

16. Nomination de Mme Lise Caron au poste de directrice générale greffière-trésorière adjointe et comptabilité

ATTENDU QUE le 4 décembre 2023, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 344-12-2023 nommant Mme Lise Caron au poste de directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer officiellement quelqu'un à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

324-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet nomme Mme Lise Caron, présentement directrice générale greffière-trésorière adjointe par intérim, à titre de directrice générale greffière-trésorière adjointe et comptabilité, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025.

17. Autorisation de changement de titre pour M. Gaétan Gravel

ATTENDU QUE le 5 décembre 2022, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 316-12-2022 autorisant l'embauche de M. Gaétan Gravel à titre de journalier/ouvrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le titre de M. Gravel pour : préposé à l'entretien et maintenance des bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

325-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet change le titre du poste de M. Gaétan Gravel, pour préposé à l'entretien et maintenance des bâtiments, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2025.



18. Adoption du nouvel organigramme

ATTENDU QUE le 18 décembre 2023, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 372-12-2023 intitulée « Adoption du nouvel organigramme »;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un nouvel organigramme en raison de changements de postes et de titres pour certains employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

326-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le nouvel organigramme;

QUE ce nouvel organigramme est effectif à compter du 1^{er} janvier 2025.

19. Participation au transport adapté Accès L'Islet

CONSIDÉRANT QUE le transport adapté est une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet n'organise pas d'offre de transport adapté pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet est un organisme mandataire en transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet délègue cette responsabilité à la MRC de L'Islet pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet adopte la tarification demandée aux usagers en vigueur depuis le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet participe à l'organisation du transport adapté sur son territoire en versant une participation financière de 17 340 \$ à la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

327-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet délègue pour l'année 2025 à la MRC de L'Islet sa responsabilité en transport adapté et verse une participation financière de 17 340 \$ à cette dernière.

20. Adoption du budget révisé 2024 de l'Office régional d'habitation (ORH) de L'Islet

ATTENDU QUE le 16 janvier 2024 la Municipalité adoptait la résolution # 009-01-2024 intitulée « Adoption du budget 2024 de l'Office régional d'habitation (ORH) de L'Islet »;

ATTENDU QUE le budget 2024 de l'Office régional d'habitation de L'Islet a été révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

328-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le budget révisé 2024 de l'Office régional d'habitation de L'Islet, comme présenté.



21. Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale, sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – travaux dans le quartier des oiseaux

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

329-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet approuve les dépenses d'un montant de 656 047 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

22. Adoption du règlement 317-2024 modifiant les règlements d'urbanisme concernant le règlement complémentaire à la révision du règlement sur les permis et certificats et le règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut modifier ses règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite modifier le règlement complémentaire à la révision du règlement sur les permis et certificats numéro 256-2021 en y ajoutant la définition d'« Unité d'habitation accessoire (UHA) »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite modifier le règlement de zonage numéro 158-2013 afin de créer une nouvelle zone publique à même la zone résidentielle 6Ra, d'agrandir la zone publique 52P à même la zone 56Ra, d'agrandir la zone 65Ra à même la zone 50Ic et d'agrandir la zone 47Ra à même la zone 160Rd;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite modifier les dispositions sur la vente de produits agricoles en zone agricole provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite rajouter les productions maraichères à la liste des usages devant faire l'objet d'une zone tampon minimale avec une nouvelle zone industrielle ou commerciale lourd (C-5);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite intégrer des dispositions sur les unités d'habitation accessoires (UHA);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance du 2 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

330-12-2024 QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet adopte le « Règlement numéro 317-2024 modifiant les règlements d'urbanisme concernant le règlement complémentaire à la révision du règlement sur les permis et certificats et le règlement de zonage ».

23. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement 324-2025 modifiant le règlement sur les permis et les certificats

Monsieur Simon Beaudoin, conseiller, donne avis par les présentes qu'il soumettra un règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats. Ce règlement vise à modifier le règlement 255-2021 sur les permis et les certificats afin d'appliquer une nouvelle tarification pour les frais exigibles relatifs aux demandes de permis et de certificats.

24. Adoption du projet de règlement 324-2025 modifiant le règlement sur les permis et les certificats

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme attribue à toute municipalité le pouvoir de modifier les règlements d'urbanisme (RLRQ c A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite modifier le règlement 255-2021 sur les permis et les certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite appliquer une nouvelle tarification pour les frais exigibles relatifs aux demandes de permis et de certificats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

331-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le projet de règlement 324-2025 modifiant le règlement sur les permis et les certificats.



25. Modification de la résolution 295-12-2024 intitulée « Demande de dérogation mineure pour le lot 6 651 188 (article 3.12 du règlement 158-2013) »

ATTENDU QUE le 2 décembre 2024, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 295-12-2024 intitulée « Demande de dérogation mineure pour le lot 6 651 188 (article 3.12 du règlement 158 2013) »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette résolution puisqu'il y a eu une confusion dans les dossiers présentés;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été acceptée, mais qu'elle aurait dû être refusée;

ATTENDU QUE la présentation de la demande a été faite selon le dossier qui a été redéposé à la suite du refus de la demande de dérogation mineure et qui ne nécessite pas de demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

332-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution 295-12-2024, en changeant le dernier paragraphe par le suivant :

« QUE la Municipalité de L'Islet refuse la demande de dérogation mineure, comme recommandé par le CCU. »

26. Intégration de la Municipalité de L'Islet au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

ATTENDU QUE le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent est une aire marine protégée qui s'étend sur 1 245 km² dans l'estuaire du Saint-Laurent et la rivière Saguenay. Près de 2 200 espèces fréquentent ces eaux incluant des espèces en péril comme le béluga, le rorqual bleu et le garrot d'Islande;

ATTENDU QUE le projet d'agrandissement du parc marin Saguenay-Saint-Laurent consiste à agrandir le parc pour contribuer à protéger une plus grande partie de l'estuaire du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE l'agrandissement du parc marin est l'occasion de valoriser les activités de découverte et d'éducation liées au fleuve Saint-Laurent, de rehausser la protection des bélugas, des rorquals et des zones côtières herbacées et d'appuyer le maintien et le développement d'une offre touristique durable;

ATTENDU QUE le comité consultatif en protection de l'environnement de L'Islet recommande à la Municipalité de s'intégrer au projet d'agrandissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

333-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet demande que son territoire soit intégré au parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, comme recommandé par le comité consultatif en protection de l'environnement.

VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS

27. Modification de la résolution 305-12-2024 intitulée « Autorisation de paiement du décompte progressif 3 dans le cadre des travaux de



**réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de chaussée dans la
6^e Avenue Sud et une partie de la 10^e Rue »**

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE le 2 décembre 2024, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 305-12-2024 intitulée « Autorisation de paiement du décompte progressif 3 dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de chaussée dans la 6^e Avenue Sud et une partie de la 10^e Rue »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier cette résolution puisque le montant indiqué n'est pas le bon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 334-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution 305-12-2024 en changeant le montant de 10 820.18 \$ plus taxes, indiqué au deuxième et au dernier paragraphes de la résolution, pour le montant de 45 422.77 \$ plus taxes.

PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

28. Autorisation de paiement de la facture 2209 de Menuiserie Authentique pour les travaux de réfection de la chapelle des Marins

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procède actuellement à des travaux de réfection de la chapelle des marins;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facture 2209 de Menuiserie Authentique dans le cadre de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 335-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement de la facture 2209 de Menuiserie Authentique pour les travaux de réfection de la chapelle des marins, et ce, pour la somme de 53 152.85 \$ plus taxes.

29. Autorisation d'achat d'un prêt-à-camper pour le camping municipal Rocher Panet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite acquérir un nouveau prêt-à-camper pour le camping municipal Rocher Panet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 336-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'achat d'un prêt-à-camper pour le camping municipal Rocher Panet, et ce, auprès de la compagnie Habitatpod pour la somme de 28 244 \$ plus taxes;

QUE le prêt-à-camper sera payé à même le surplus du camping.

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

30. Adoption du règlement 321-2024 relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet se doit de se munir d'un règlement relatif aux opérations et à la sécurité de son écocentre;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 décembre 2024, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

337-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement 321-2024 relatif à l'écocentre de la Municipalité de L'Islet.

31. Octroi de contrat pour la réception et le transport des matières recyclables de la collecte des bacs roulants (centre de transbordement)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un contrat pour la réception et le transport des matières recyclables de la collecte des bacs roulants (centre de transbordement);

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission :

Nom du soumissionnaire	Prix unitaire annuel à la tonne (avant taxes)*
Les Concassés du Cap inc.	90.00 \$

* Le prix unitaire est identique pour les 5 années du contrat et il sera ajusté chaque année en fonction des clauses prévues au devis (IPC). Le prix unitaire forfaitaire soumis comprend tous les frais à encourir pour l'exécution du contrat et inclut le coût de la main-d'œuvre, le coût du matériel, les coûts pour l'outillage, la machinerie nécessaire à la bonne et complète exécution du contrat, le transport ainsi que les profits, les frais généraux et toutes les autres dépenses inhérentes.

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Les Concassés du Cap inc. est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

338-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat pour la réception et le transport des matières recyclables de la collecte des bacs roulants (centre de transbordement) à l'entreprise Les Concassés du Cap inc., pour la somme de 90.00 \$/tonne métrique plus taxes par année, et ce, pour 2025 à 2029.

32. Autorisation de réparation d'une pompe au poste de pompage 2 (PP2)

ATTENDU QU'une pompe au poste de pompage 2 est présentement défectueuse;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la réparation de la pompe;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de CWA pour la somme de 29 428.40 \$ plus taxes (installation et livraison non incluses);



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

339-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la réparation de la pompe au poste de pompage 2, et ce, pour la somme de 29 428.40 \$ plus taxes (installation et livraison non incluses) à l'entreprise CWA;

QUE le paiement de la facture se fera à même les surplus du poste de pompage 1, du poste de pompage 2 et de l'usine d'eaux usées.

SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DE COMPTES

33. Autorisation de transfert et d'affectation de surplus budgétaires

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder au transfert et à l'affectation de surplus budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

340-12-2024 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le transfert et l'affectation de surplus budgétaires ci-après décrits :

TRANSFERT SURPLUS 2024			
DE		VERS	
Description	Montant	Description	Montant
Placement Résine eau potable	15 000 \$	Surplus acc. Résine usine eau potable	15 000 \$
Placement Réserve boues septiques	50 000 \$	Surplus acc. Boues septiques	50 000 \$
Fonds réservé élection	6 650 \$	Fonds réservé élection	6 650 \$
Total	71 650 \$	Total	71 650 \$

AFFECTATION DE SURPLUS	
DE	
Description	Montant
Surplus acc. Parc Havre Souvenir	1 500 \$
Surplus acc. Matières résiduelles	45 000 \$
Surplus acc. Comité Famille	1 500 \$
Surplus acc. Numéros civiques	830 \$
Surplus acc. Usine eau potable	3 000 \$
Surplus acc. Écocentre	11 107 \$
Surplus acc. PP2	62 665 \$
Surplus acc. Service incendie	6 000 \$
Surplus acc. Eau potable	10 000 \$
Surplus non affecté (maison communautaire)	16 469 \$
Total	158 071 \$

QUESTIONS / RÉPONSES

34. Période de questions / réponses

M. Germain Pelletier, maire, souhaite une excellente année 2025 et de la santé à tous les citoyens de L'Islet. M. Pelletier remercie la population pour leur assistance tout au long de l'année 2024.

Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, remercie tous les employés de la Municipalité, puisque c'est grâce à eux si les projets avancent



bien. M. Pascal Bernier indique que ce remerciement vient également de la part des membres du conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

35. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 44 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.


Marie Joannisse, greffière-trésorière


Germain Pelletier, maire